

général de Regina, puisque ces gens devront acquitter des frais de transport plus élevés et parcourir une plus grande distance.

Attendu qu'aucun autre hôpital n'est disponible à Saskatoon...

Je n'en cite qu'un extrait afin de démontrer que j'ai raison, sans toutefois trop retarder les travaux de la Chambre.

Attendu que les hôpitaux disponibles en Saskatchewan sont déjà congestionnés, état de choses qui s'aggravera à la suite de la fermeture de l'hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants à Saskatoon;

Attendu que les 106 employés qui sont présentement au service de l'hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants à Saskatoon comptent surtout des vétérans dont un grand nombre n'obtiendront que très difficilement des emplois qu'ils peuvent remplir, compte tenu de leur âge et de leurs invalidités;

Attendu qu'un grand nombre de ces employés sont propriétaires de leurs maisons à Saskatoon ou les achètent;

Attendu qu'il y a amplement de terrain pour construire les bâtiments additionnels dont la station du C.A.R.C. pourrait avoir besoin à Saskatoon;

Attendu qu'il n'est pas probable que l'aile destinée aux anciens combattants à l'hôpital universitaire puisse être occupée avant une date avancée de 1953...

C'est ce qu'on prévoit mais il ne s'agit, bien entendu, que d'une conjecture.

A ces causes, la succursale de Saskatoon, n° 63 de la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique s'oppose catégoriquement à la fermeture de l'hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants, puisqu'il est possible de trouver à très peu de frais l'espace additionnel requis pour les futurs malades du C.A.R.C. en utilisant un autre immeuble disponible, situé en dehors des limites de la présente station du C.A.R.C. mais voisin de l'hôpital actuel. Nous proposons donc que le présent hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants reste ouvert jusqu'au moment où l'aile destinée aux ex-militaires à l'hôpital universitaire puisse être occupée par des anciens combattants qui ont besoin de traitements curatifs. Nous recommandons, en outre, que le foyer des ex-militaires dont la construction est projetée à Saskatoon soit aménagé afin qu'on puisse loger, surveiller et traiter ceux qui ont besoin de soins de la catégorie 6, de sorte qu'à la fermeture du présent hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants, ces gens soient certains d'obtenir l'attention à laquelle ils ont droit dans un foyer dirigé par le ministère.

Au sujet du dernier exposé, touchant à la nécessité d'un foyer pour les anciens combattants, j'insiste auprès du ministère et du Gouvernement. Nous en avons besoin depuis très longtemps. Vu les instances qu'ont adressées ces organismes, des particuliers et des députés appartenant à tous les partis politiques,—je sais qu'ils ont adressé de telles instances,—j'espère que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) et son collègue le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) pourront convaincre le Gouvernement que l'hôpital doit rester tel qu'il est jusqu'à ce qu'on ait réglé les autres questions, comme celle de l'agrandissement qui s'impose.

[M. Knight.]

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES FRUCTICULTEURS DE LA VALLÉE DE L'OKANAGAN

M. O. L. Jones (Yale): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi un grief à porter à la connaissance de la Chambre, au nom des fructiculteurs de la vallée de l'Okanagan. Il s'agit des difficultés qu'ils éprouvent en ce moment du point de vue du financement et plus particulièrement du mal qu'ils ont à obtenir des prêts ou des prêts hypothécaires gagés sur leurs fermes. Je songe plus particulièrement aux fructiculteurs qui ont subi de lourdes pertes il y a dix-huit mois du fait du gel. Naturellement, ces gens, ayant perdu une bonne partie de leurs biens, représentent de mauvais risques pour les établissements normaux de prêts de capitaux, surtout pour les banques. Il n'y a pas longtemps, je m'en souviens fort bien, les banques se faisaient une large publicité d'un bout à l'autre du pays, plus particulièrement dans notre province. Cette réclame se traduisait par des slogans dans le genre de ceux-ci: "Allez voir votre ami, le banquier." "Allez demander de l'aide ou des conseils à votre ami, le banquier." "Prêter de l'argent, c'est notre affaire." "Faites connaître vos difficultés à votre banquier", etc. On voulait en somme insister dans ce sens-ci: "Voici votre banque; nous sommes là pour vous aider."

J'ai l'impression que le public se laissait prendre à cette réclame et commençait vraiment à croire que les banquiers étaient des gens aimables et complaisants. On a pu par là assurer pas mal de progrès et de prospérité chez nous. On a amélioré logis, fermes et bâtiments de ferme. On a acheté du nouveau matériel. Partout, dans les villes comme dans les campagnes, se manifestait cette nouvelle prospérité attribuable aux facilités d'emprunt ménagées par les banques.

Les jeunes gens se mariaient, espérant, comptant recevoir l'appui d'une banque amie. Les cultivateurs estimaient aussi jouir d'un supplément de sécurité, car ils pouvaient faire affaire non seulement avec les banques mais aussi avec la Commission du prêt agricole, qui se montrait également très bienveillante à l'époque. Elle était même plus généreuse que les banques, comme elle était censée l'être. J'estime qu'elle a pour objet d'assurer la solidité de notre économie agricole, grâce à des secours financiers.

Toutes les formes de prêts destinés aux immobilisations ont été florissantes durant les quelques années de prospérité qui ont suivi la guerre et, dans une certaine mesure, durant la guerre. Jusqu'à un certain point, le recours aux emprunts de capital obtenus de la Commission du prêt agricole et des banques était la cause de notre prospérité mais, du point